

Assemblée plénière de la CRSA du 2 décembre 2021

Avis sur les objectifs régionaux d'accès aux études en MMOP

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie des Pays de la Loire considère, en pleine continuité avec l'avis donné en 2020 par sa précédente assemblée, que :

- les objectifs fixés par les UFR restent notoirement insuffisants, y compris dans leur borne haute,
- ces objectifs doivent tenir compte des besoins actuels et des besoins prévisibles jusqu'en 2025 en se basant sur les projections démographiques dans les Pays de la Loire

L'assemblée plénière de la CRSA exprime son franc désaccord avec les objectifs proposés par les UFR de Nantes et d'Angers pour les années 2021-2025

La CRSA demande que tous les leviers soient mobilisés pour accroître le nombre de professionnels de santé formés dans les prochaines années.

LA CRSA s'engage à participer activement à la co-construction d'un projet avec l'ensemble des partenaires concernés (UFR, Conseil Régional, Collectivités locales, représentants de l'ensemble des professions concernées...) en se fondant sur la réalité des besoins régionaux en termes de professions médicales.